



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

09 DEC. 2015

1616

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 04 décembre 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du cours de natation dans les établissements scolaires.

L'instructeur de natation se trouvant en arrêt de maladie, les élèves d'un lycée technique sont privés de cours de natation depuis la dernière rentrée scolaire. La décision a été prise de fermer purement et simplement la piscine dans la mesure où la sécurité des élèves ne peut être garantie dans ces conditions.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Combien de piscines accueillent des classes scolaires dans le cadre du cours de natation ?
- De combien d'instructeurs de natation diplômés dispose le Luxembourg ?
- Comment Monsieur le Ministre envisage-t-il d'éviter à l'avenir la suspension des cours pour cause de maladie du seul instructeur de natation ?
- Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun de mettre en place un « pool d'instructeurs de natation » qui permettrait de fournir rapidement un remplaçant en cas de nécessité ?
- Ne serait-il pas dans l'intérêt des élèves que chaque piscine dispose d'office de deux instructeurs de natation ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt
Députée



Luxembourg, le 13 janvier 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1616 de la Députée Nancy Arendt

De prime abord, j'aimerais signaler que la piscine du Lycée technique Michel Lucius rouvre ses portes au début du 2^e trimestre 2015/2016. Quant aux différentes questions de l'honorable Députée, je me permets de fournir les précisions suivantes :

Ad 1)

L'État gère 11 piscines dans le contexte de l'enseignement secondaire et 3 piscines dans le contexte de l'éducation différenciée. Comme à l'enseignement fondamental, l'organisation des cours de natation appartient aux autorités communales, il est évident que je ne saurais point fournir les informations requises de manière complète.

Ad 2)

La réponse à cette question dépasse le champ de compétence de mon département.

Ad 3)

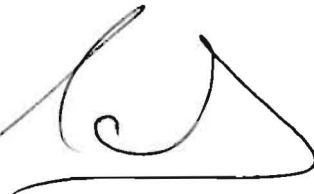
J'ai invité les directeurs des lycées ainsi que le département du personnel du Ministère à se concerter aussitôt qu'une situation de pénurie en personnel technique se présente.

Ad 4)

Pour ce qui est des lycées et écoles étatiques, le département du personnel et le service des finances du Ministère sont en train d'analyser la possibilité de mettre en place une « réserve de suppléants techniques ». La possibilité de recourir à des tiers est également envisageable et à vérifier.

Ad 5)

L'embauche d'instructeurs de natation par l'État se fait selon les règles en vigueur en application des dispositions légales et réglementaires. Par ailleurs l'État se doit de veiller avec le discernement nécessaire à l'engagement des ressources et une augmentation systématique du taux de présence d'instructeurs de natation ne me semble pas opportun en ce moment.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke on the left that curves upwards and then forms a loop with a small flourish on the right side.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse